En Inde, près de deux millions de citoyens, la plupart musulmans, déchus de leur nationalité

31/08/2019 à 17h28

Trois semaines après la révocation de l'autonomie du Cachemire, c'est un nouveau coup terrible asséné aux musulmans indiens. Dans le cadre d'un vaste recensement de la population de l'Assam, un Etat de 33 millions d'habitants dans le nord-est de l'Inde, à la frontière du Bangladesh, la Cour suprême a publié, samedi 31 août, la nouvelle liste des citoyens (National Register of Citizens). Au total, 1,9 million d'habitants, la plupart musulmans, vont être déchus de leur citoyenneté indienne et devenir apatrides. Ils ne figurent pas sur le registre et sont donc désormais considérés comme des étrangers illégaux. En juillet 2018, une version provisoire de cette liste avait exclu 4 millions de citoyens. Ils avaient jusqu'au 31 décembre 2018 pour faire appel et tenter de fournir des pièces supplémentaires, attestant de leur nationalité indienne. La moitié a pu être réintégrée.

Pour les autres, les autorités ont jugé qu'ils n'avaient pas fait la preuve qu'eux, leurs familles, leurs ancêtres, s'étaient installés en Assam avant le 24 mars 1971, minuit. Cette date, fixée comme la limite pour l'acquisition de la nationalité indienne en Assam, correspond à l'indépendance du Bangladesh, qui avait donné lieu à de terribles massacres entre communautés. Beaucoup de Bangladais avaient, alors, fui les affrontements sanglants pour se réfugier dans l'Assam, dans l'Inde voisine. Les nationalistes indiens, aujourd'hui au pouvoir, soupçonnent les musulmans bangladais de franchir depuis des années illégalement la frontière.

www.lemonde.fr